liantis

Déclaration de cessation

prénom _____ nom _____

numéro d'affiliation _____

adresse _____

code postal _____ commune _____

tél. _____

e-mail _____

déclare depuis le (date exacte) _____

1. Avoir cessé totalement et définitivement toute activité professionnelle indépendante et ne plus posséder aucun mandat rémunéré dans une société (ex. sa, sprl, scrl... etc.), ni en être associé actif.

2. ◯ depuis le _____ être salarié chez _____ (1)

   ◯ depuis le _____ être chômeur ayant droit à des allocations (1)

   ◯ depuis le _____ être pensionné (1)

   ◯ avoir cessé toute activité indépendante pour cause de maladie (1)

   ◯ avoir cessé toute activité indépendante, mais souhaiter l'assurance continuée (1)

   (1) cocher ce qui est d'application.

Remarque importante ! Si vous êtes sans aucune profession, vous ne garantissez potentiellement plus de droits sociaux propres. Vous pouvez continuer à garantir vos propres droits sociaux comme suit : en cas de maladie : en faisant la demande, via Liantis, d'assimilation de périodes d'incapacité de travail à des périodes de réelle activité professionnelle. Pour les autres cas : en faisant la demande, via Liantis, d'assurance continuée. Contactez votre responsable clientèle Liantis pour plus d'informations.

Nous traitons vos données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur notre site internet, via www.liantis.be/fr/privacy.

date _____ signature _____

Lire la suite au verso !

Important

Veuillez nous fournir une **preuve de votre cessation.** Sans celle-ci, nous ne pourrons pas cesser votre dossier. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des preuves possibles.

1. Une confirmation de la cessation de la nature commerciale ou non-commerciale de votre entreprise dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Consultez **www.liantis.be** pour plus d'informations.

2. Une photocopie de la publication dans les annexes du Moniteur Belge qui mentionne la démission en tant que mandataire ou la preuve du dépôt au greffe du tribunal de commerce de cette publication.

3. Une attestation de l'organe compétent de la société qui confirme la date de cessation en tant qu'associé actif ou collaborateur libre.

4. Une photocopie du livre des parts qui mentionne le transfert des actions. En cas de conservation d'actions (= associé non actif), vous devez nous fournir une attestation de l'organe compétent de la société qui confirme la date de cessation en tant qu'associé actif.

5. Une photocopie de la publication dans les annexes du Moniteur Belge de l'acte notarial qui mentionne la dissolution de la société. Tenez compte que le liquidateur reste assujetti au statut social des indépendants.

6. Une attestation du curateur avec mention de la date du procès de déclaration de faillite.

7. Une attestation de l'indépendant principal qui a été aidé avec mention de la date de cessation.